

**Conseil Municipal du 31 mars 2026  
Délibération n° 2026-18**

Convocation envoyée le	24.03.26
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	21
Nombre de votants	23

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaients présents :

Mesdames BOUCHERY, NERISSON, VASSEUR, RIVET RIOT, HUBERT, DAVOT, DELALANDE, RONDET, DU FAUR DE PIBRAC, BION, BARRAULT.

Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, POTIN, MARTY, DAUBIGIE, MARONNEAU, DUPONT, THIRY, NÈGRE.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Éric LAMENDOUR a donné pouvoir à Madame Sophie BARRAULT.  
Monsieur Didier LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Philippe NÈGRE

Absents : Néant

Le quorum étant atteint, Madame Martine BOUCHERY est désignée en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Création de la Commission d'Appel d'Offres et désignations des membres**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L 1411-5 relatif à l'élection des Commissions d'Appel d'Offres et de délégations de services publics qui dispose que pour une commune de moins de 3 500 habitants, elle est composée par le Maire et par trois membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que trois membres suppléants.

Vu les listes déposées et enregistrées sont les suivantes :

- Liste Emmanuel DUMENIL « Engagés pour un village vivant », composée de  
Membres titulaires  
1- FULNEAU Dimitri  
2- PINAULT Lionel  
3- DAUBIGIE Éric  
  
Membres suppléants  
1- DUPONT Valentin  
2- MARONNEAU Sylvain  
3- DELALANDE Anne-Sophie
- Liste Philippe NÈGRE « Bien vivre ensemble à Rochecorbon » :  
Membres titulaires  
1- NÈGRE Philippe  
2- //  
3- //

Membres suppléants

- |    |                 |
|----|-----------------|
| 1- | BARRAULT Sophie |
| 2- | //              |
| 3- | //              |

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés /sièges à pourvoir) : 7

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire,

Le Conseil après en avoir délibéré

- 1) **DECIDE** la création d'une Commission d'Appel d'Offres permanente
- 2) **PRECISE** que seront membres de cette commission :

Avec voix délibérative :

- 3 membres titulaires
- 3 membres suppléants

- 3) **PRÉCISE** que les représentants du Conseil Municipal ont été désignés au scrutin secret (résultat 18 voix pour la liste de Monsieur Emmanuel DUMENIL et 5 voix pour la liste de Monsieur Philippe NÈGRE).

- 4) **DESIGNE** comme membres de cette commission :

Avec 4 voix délibératives :

DUMENIL Emmanuel, Maire, Président de droit	
Titulaires	Suppléants
FULNEAU Dimitri	DUPONT Valentin
PINAULT Lionel	MARONNEAU Sylvain
NÈGRE Philippe	BARRAULT Sophie

Avec voix consultative :

- Monsieur le Receveur municipal (membre de droit)
- Monsieur le représentant du Directeur de la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes (membre de droit)

5) **PRECISE** que le président de la Commission d'Appel d'Offres pourra convoquer, avec voix consultative :

- L'adjointe au Maire en charge du secteur concerné
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur des Services Techniques
- La responsable du service finances
- Un représentant du bureau d'études extérieurs ayant travaillé sur le sujet
- Le technicien ayant travaillé sur le sujet

Pour extrait conforme, le 31 mars 2026  
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



La Secrétaire de séance,

Martine BOUCHERY

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans

